

Halte à la répression !

Soutien total aux lycéens et aux étudiants mobilisés pour la paix, contre la casse de l'École publique et de leur droit à l'instruction !

Vendredi 3 mai, en début de matinée, des lycéens tentent d'organiser le blocus du lycée Claude Monet à Paris 13e, dans le cadre d'un appel de plusieurs lycées parisiens mobilisés contre Parcoursup, contre le « choc des savoirs », les conditions des écrits de passation du Bac etc., se sont heurtés à un déploiement et à une intervention des forces de police d'une brutalité et d'une violence disproportionnées les mettant en danger ainsi que des personnels, des collégiens de la cité scolaire, des parents présents sur les lieux et des enfants de deux haltes garderie situées à proximité.

Plusieurs lycéens ont été frappés sans discernement. Une lycéenne a dû être transférée aux urgences tandis que de très jeunes enfants des haltes garderie ont été exposés aux gaz lacrymogènes. En fin de matinée, plusieurs lycéens ont été interpellés et placés en garde à vue.

Contactée par la FNEC FP-FO 75 sollicitant le déclenchement d'un « droit d'alerte » prévu par la réglementation pour non-respect de l'obligation de protéger personnels et élèves aux abords d'un établissement scolaire, la Directrice de l'Académie de Paris s'est contentée de répondre que « *Les forces de l'ordre, face à un trouble à l'ordre public, ont pris la décision d'utiliser une bombe aérosol pour disperser des jeunes qui voulaient brûler des poubelles.* ».

Pour le SNFOLC, la répression intolérable dont ont fait l'objet les lycéens de Claude Monet s'inscrit dans la continuité de celle dirigée au cours des dernières semaines contre les étudiants de Sciences Po et d'autres universités mobilisés pour le cessez-le-feu à Gaza et l'arrêt du génocide en cours contre le peuple palestinien.

Cette répression est la suite logique des mesures coercitives contre les mineurs annoncées par le Premier Ministre Attal à Viry-Châtillon le 18 avril pour soi-disant lutter contre « l'ultra-violence » des jeunes (mise en place d'une comparution immédiate devant le tribunal à partir de 16 ans au lieu de 18, mesures de composition pénale permettant la mise en œuvre d'une sanction sans procès contre un mineur de 13 ans, etc.), et à la mise en œuvre desquelles la ministre de l'Éducation voudrait associer les syndicats, les associations de parents et les élus dans le cadre d'une « concertation » sur « *le respect de l'autorité au sein de notre jeunesse* ».

Elle est la suite logique du plan de liquidation de l'École publique que cherche à mettre en œuvre le gouvernement dans le cadre du « choc des savoirs » et du train de contre-réformes dans lequel il s'inscrit (pacte enseignant, acte 2 de l'école inclusive, réforme de la voie professionnelle...).

Elle est la suite logique de mesures visant à mettre en place une école du tri où les enfants des classes populaires n'auront d'autre choix que l'enrôlement militaire dans le cadre du SNU, ou la mise à disposition des entreprises dans le cadre des stages à tous les niveaux (collège, lycée...) en lieu et place de l'instruction.

Elle participe plus largement d'une escalade autoritaire menaçant dangereusement et de plus en plus ouvertement les libertés démocratiques (dont les libertés de se rassembler, de manifester, de revendiquer...).

La matraque, les gaz lacrymogènes, la garde à vue, les sanctions expéditives etc., sont les seules réponses que Macron et ses ministres Attal et Belloubet, minoritaires et isolés, incapables de convaincre du bien-fondé de leurs mesures de régression sociale au nom de « *l'économie de guerre* », sont désormais en mesure d'opposer aux revendications des jeunes qui refusent la guerre, la casse de l'École publique, de leur droit d'accès à l'instruction et à des diplômes nationaux, qui refusent par-dessus tout de se voir priver d'avenir.

Pour le SNFOLC, cette situation est inacceptable. Force est de constater que le président Macron et ses gouvernements successifs sont coutumiers de cette brutalité à l'encontre de la jeunesse. Personne n'a oublié l'image de ces dizaines de lycéens de Mantes-la-Jolie, en décembre 2018, agenouillés les mains derrière la tête, certains face au mur, sous la surveillance de forces de police se félicitant d'avoir sous les yeux « *une classe qui se tient sage* ». Cela doit s'arrêter !

Le SNFOLC condamne la répression contre les lycéens mobilisés pour leurs revendications. Il leur déclare son soutien plein et entier, ainsi qu'à leurs familles. Il demande que les poursuites contre les lycéens arrêtées soient abandonnées. Il condamne la volonté gouvernementale d'intimider, de terroriser, de mettre au pas des jeunes auxquelles l'École est censée apprendre notamment l'esprit critique, les libertés d'opinion et d'expression.

Le SNFOLC appelle ses syndicats à soutenir les mobilisations des lycéens et des étudiants pour la paix, contre les mesures de casse de l'École et du droit à l'instruction (« choc des savoirs », Bac Blanquer, Parcoursup...).